



Rapport d'investigation préliminaire

KEVIN II

ÉCHOUEMENT DU *KEVIN II* À LA POTÉE DE BEURRE – SORTIE DU PORT DE LORIENT

NAVIRE ET ÉQUIPAGE

Le navire de pêche *KEVIN II*, mis en service en mars 1989, est immatriculé à Lorient. L'actuel propriétaire l'a acquis en 2001.

C'est un navire de type chalutier en acier. Longueur : 18,50 mètres - Jauge (UMS) : 95,00 - Puissance de propulsion : 330 kW - Vitesse de service : 8 nœuds. Titres en cours de validité.



Le *KEVIN II* est armé à la pêche côtière en 2^{ème} catégorie de navigation.

Cinq marins sont à bord : le patron mécanicien et quatre matelots dont un non porté au rôle. Compte tenu de la puissance propulsive, le patron mécanicien est dérogaire.

Le matelot de quart lors de l'échouement est inscrit maritime depuis 1989. Il est titulaire du brevet de capitaine 200, du PCMM, du brevet de lieutenant et de patron de pêche. Il est embarqué à bord du *KEVIN II* depuis mars 2010 dont 5 mois en qualité de patron.

LES FAITS

Heures locales (UTC+1)

Le 28 février 2011

Conditions météorologiques et marée :

Vent 350-5 Beaufort, mer 3, visibilité 20 km. Le courant de marée est faible (coef. 48) et dans l'axe de la passe.

Peu avant 03h30, le *KEVIN II* quitte son poste de Kéroman pour son lieu de pêche dans le SW de Belle-Île. Les chaluts jumeaux sont sur les enrouleurs.

Le patron exécute la manœuvre d'appareillage, et, au niveau de l'entrée du port de plaisance de Kérénével, il prend un cap au sud sous pilote automatique en direction de la sortie de la rade.

Les deux sondeurs et le radar plein jour sur l'échelle ¼ de mille, sont en route.

Les quatre matelots sont occupés sur le pont en train de dérouler les chaluts afin que le matériel soit prêt à l'arrivée sur les lieux de pêche.

À hauteur de *la Citadelle*, le patron constate un défaut de fonctionnement du séparateur DO. Il demande alors au matelot breveté de prendre le quart, lui donnant comme consigne « de sortir le navire et de dérouler les chaluts ».

Alors que le patron est descendu à la machine, le matelot s'affaire à dévirer les chaluts, sans plus se préoccuper de la veille et de la navigation, les commandes des treuils faisant face à l'arrière. Il donne, via la fenêtre, ses consignes aux autres membres d'équipage.



À 03h45, le *KEVIN II* s'échoue à *la Potée de beurre*, dans la passe de *la Citadelle*.

Une première évaluation ne révèle ni blessure, ni voie d'eau.

À 03h47, le patron informe la capitainerie du port de Lorient qu'il vient de s'échouer aux *Errants* et demande assistance (en réalité le navire se trouve à *la Potée de beurre*). Cette dernière retransmet l'information au CROSS Étel.

À 04h05, le *KEVIN II* accuse une forte gîte sur tribord.

À 04h24, le navire de pêche *OCÉANIE*, qui vient de se dérouter, ne peut approcher le *KEVIN II*.

À 04h29, le remorqueur *MORBIHAN* appareille.

À 04h56, le *MORBIHAN* ne peut intervenir avant la prochaine marée. L'équipage du *KEVIN 2* demande alors à être évacué.

À 05h11, le *MORBIHAN* tente une nouvelle approche. La remorque est passée.

À 05h21, le *KEVIN 2* est déséchoué. N'ayant apparemment ni avarie ni voie d'eau, le navire fait route vers le port de pêche de Lorient escorté par le *MORBIHAN*.

CONSÉQUENCES

Le *KEVIN 2* a subi des dégâts limités aux sabots de sondeurs, entraînant une entrée d'eau par écoulement dans le poste d'équipage, ainsi que des déformations aux bordés de fonds.



CONCLUSION

L'échouement est dû à l'absence de suivi de la navigation par le matelot de quart, pourtant marin breveté.

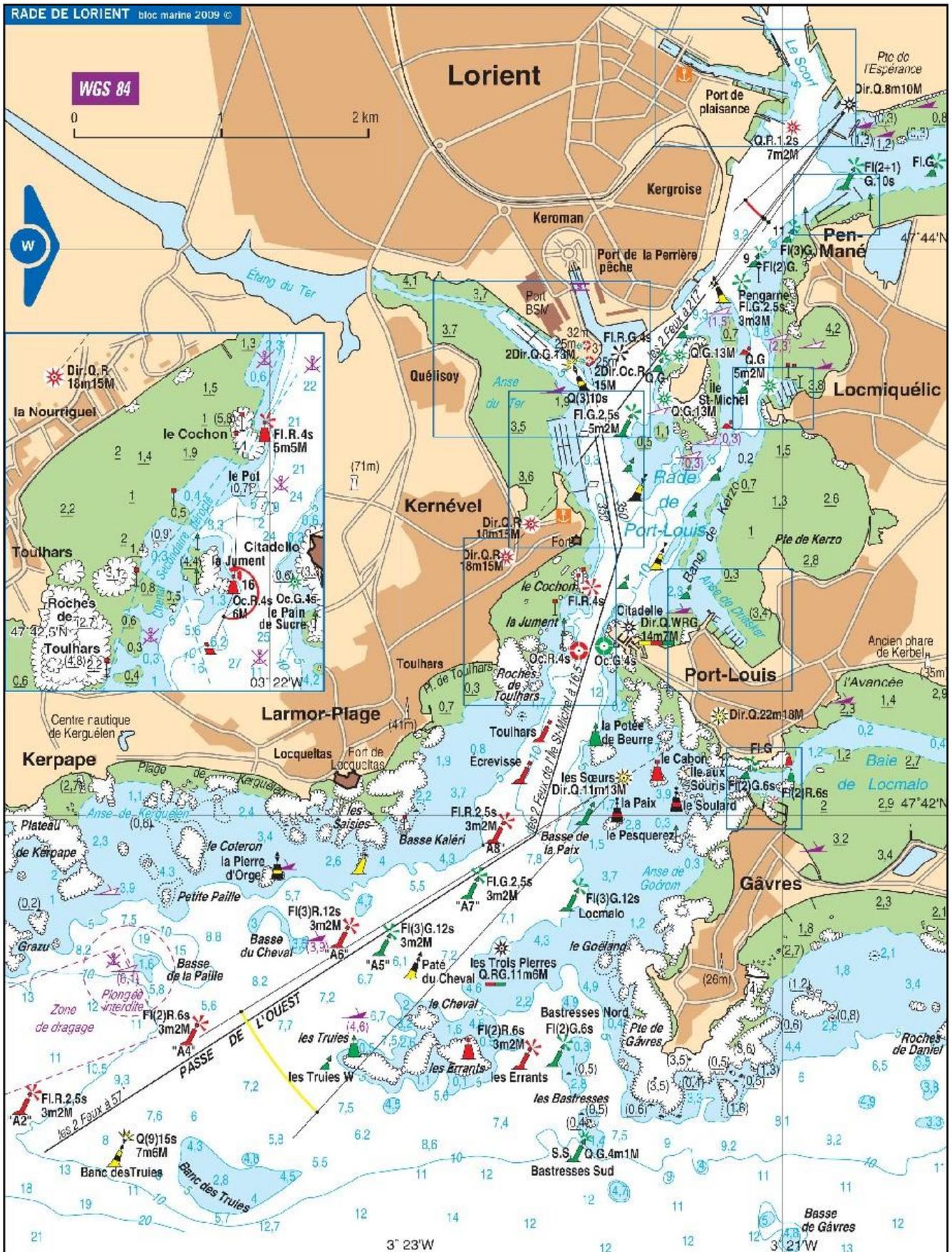
Les faits paraissant suffisamment établis, le BEA mer n'ouvre pas d'enquête de sécurité maritime.

ENSEIGNEMENTS

Il convient absolument, pour les marins de quart, d'éviter toute tâche de nature à distraire de la conduite du navire en cours de chenalage.

La présence (réglementaire) d'un mécanicien autre que le patron aurait permis à ce dernier de conserver son poste en timonerie.

Les dérogations ne doivent pas excéder la durée prévue par les textes.





Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Bureau d'enquêtes sur les évènements de mer

Tour Voltaire - 92055 La Défense cedex
téléphone : +33 (0) 1 40 81 38 24 - télécopie : +33 (0) 1 40 81 38 42
www.beamer-france.org
bea-mer@developpement-durable.gouv.fr



FRANCE
2009092411